



DOSSIER DE PRESSE - 05/02/2018

Avec



CLASSIC EXPERT
By Experience

2018
BAROMÈTRE
du
véhicule 
de
collection 



« 40 millions d'automobilistes » publie son palmarès annuel des véhicules de collection les plus convoités

Pour la deuxième année consécutive, à l'occasion de la tenue du salon Rétro' Mobile qui se tiendra du 07 au 11 février 2018 au Parc des Expositions de Paris – Porte de Versailles, l'association « 40 millions d'automobilistes » publie aujourd'hui, lundi 05 février 2018, le palmarès des 10 véhicules de collection les plus convoités par les amateurs de belles carrosseries, réalisé grâce aux données du réseau Classic Expert, filiale de BCA Expertise, spécialisé dans l'univers des voitures anciennes.

Définition du véhicule de collection

Véhicule présentant un intérêt historique (véhicule dit de collection). Il remplit l'ensemble des conditions suivantes :

- Il a été construit ou immatriculé pour la première fois il y a au moins trente ans.*
- Son type particulier, tel que défini par la législation pertinente de l'union européenne ou nationale, n'est plus produit.*
- Il est préservé sur le plan historique et maintenu dans son état d'origine et aucune modification essentielle n'a été apportée aux caractéristiques techniques de ses composants principaux.*

Voici les cotes pour des véhicules de collection les plus recherchés (en restant dans une fourchette de prix raisonnable et accessible pour un passionné) en très bon état d'origine ou restaurés correctement et conformément, moyenne pour les véhicules les plus courants dans le modèle.



La Citroën 2CV
de 6 000 à 17 000 €



La Ford Mustang
(jusqu'à 1973)
de 14 000 à 60 000 €



L'Austin Mini
de 4 000 à 34 000 €

4 La Volkswagen Cox (berline) de 8 000 à 40 000 € -1

5 La Citroën Méhari de 14 000 à 32 000 € New

6 La Porsche 911 de 45 000 à 320 000 € +2

7 La Citroën DS (berline) de 10 000 à 60 000 € -3

8 La Volkswagen Combi de 12 000 à 60 000 € New

9 La Triumph TR6 de 20 000 à 28 000 € New

10 L'Alpine A110 (hors véhicule de compétition) de 50 000 à 120 000 € -1

Baromètre du véhicule de collection | « 40 millions d'automobilistes »

* Classement par rapport au baromètre 2017

800 000
passionnés
de véhicules
de collection

Le marché de la voiture de collection reste très dynamique en France. Voitures d'exception comme véhicules témoignant du quotidien des générations passées, les véhicules de collection font partie d'un patrimoine qui fascine et rassemble aujourd'hui plus de 800 000 passionnés.

Pour les voitures « d'exception », les prix évoluent en fonction de la provenance et de l'état du véhicule; un historique précis, une restauration parfaite ou, mieux, un excellent état d'origine orienteront à la hausse la valeur de la voiture sur le marché de la collection. Prenons en exemple la Mercedes 300 SL Roadster provenant de la collection Mercedes France qui a atteint le prix record de 141 6000 € le 15 octobre dernier. Certains modèles tels que les Porsche 911 et Ferrari des années 70/80 dont le marché était anormalement haut affichent un recul de l'ordre de 20 %, mais conservent tout de même une plus-value importante par rapport au niveau de prix de 2010.

Pour les prix plus abordables, notons que les populaires d'après-guerre se portent très bien –mode du « vintage » oblige–, de même que les roadsters anglais et les sportives des années 1980. Le marché des utilitaires et des deux-roues de collection est également en plein essor! Le Citroën Type H étant un exemple parfait. En revanche, les populaires des années 20/30 deviennent difficiles à vendre, c'est le moment d'en profiter!

À noter

Pour les heureux propriétaires d'un véhicule de plus de 30 ans, éligible donc à la carte grise de collection, les démarches administratives ont changé au 09 juin dernier : les titulaires doivent désormais fournir, au moment de la demande de conversion de la carte grise, une attestation de datation et de caractéristiques, qui peut être délivrée par la Fédération française des Véhicules d'Époque (FFVE), ou par le constructeur ou son représentant en France.



Il n'y a AUCUNE restriction de circulation à un véhicule immatriculé en carte grise Collection, en France comme à l'étranger. À titre d'exemple, une Citroën B12 de 1926 en carte grise normale est interdite de circuler à Paris du lundi au vendredi de 8h à 20h, excepté les jours fériés, alors que cette même voiture en carte grise collection a le droit de circuler. Sont également exonérés des restrictions de circulation les véhicules de plus de 30 ans en carte grise normale dans le cadre d'une activité commerciale à caractère touristique, sous réserve d'autorisation spécifique.

C'est nouveau!

- Depuis le 09 juin 2017, si vous souhaitez passer votre véhicule de carte grise normale en carte grise, vous devez impérativement demander une attestation de datation et de caractéristique qui peut vous être délivré par la FFVE mais aussi par le constructeur ou son représentant Français.

Si le véhicule est encore immatriculé dans l'ancien système FNI, il sera automatiquement immatriculé dans le SIV avec un nouveau numéro (2 lettres, 3 chiffres et 2 lettres).

- Le contrôle technique n'est plus obligatoire pour les véhicules de collection d'avant 1960.



Réalisé par « 40 millions d'automobilistes »

www.40millionsdautomobilistes.com

« 40 millions d'automobilistes » est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.

Premier représentant national des automobilistes auprès des Pouvoirs publics et du secteur économique de la route, « 40 millions d'automobilistes » rassemble plus d'1,5 million de sympathisants.



CLASSIC EXPERT

By Experveo